

Le bilan de carrière

Contexte et attendus de la prestation

Le bilan de carrière permet au salarié de faire le point sur son parcours professionnel, de se situer, et de réfléchir à son devenir professionnel au sein de son entreprise, en fonction des possibilités existantes ou à venir.

Ainsi, le bilan de carrière peut concourir à plusieurs objectifs :

- Faire émerger un projet d'évolution professionnelle.
- Se situer vis-vis d'un projet d'évolution déjà déterminé (changement de poste, projet de concours, etc.).
- Analyser une situation difficile, etc.

Programme de la prestation

En amont du bilan de carrière, un temps de travail est nécessaire avec l'entreprise afin de connaître son organisation, les critères de mobilité professionnelle, les profils de postes, les moyens utilisables, etc.

1. Accueil du salarié, détermination des attentes et des objectifs de travail, contractualisation
2. Analyse du parcours professionnel, notamment depuis l'arrivée dans la structure
3. Analyse du poste occupé : repérage des compétences professionnelles (acquis/à développer), analyse des conditions de travail, repérage des valeurs professionnelles et des aspirations
4. Analyse des perspectives d'évolution : élaboration des différentes hypothèses, repérage des acquis et des aspects requis, des moyens possibles pour combler les écarts, des démarches à réaliser
5. Synthèse avec le salarié et dans un deuxième temps s'il le souhaite, avec un responsable concerné par son projet en interne (responsable hiérarchique, responsable formation, etc.) afin d'amorcer une discussion autour de ses perspectives d'évolution

Méthodes pédagogiques

- . Les séances de travail alternent des temps d'entretien et de réflexion personnelle, à partir de guides rédactionnels et de questionnaires adaptés
- . La prestation est modulable et adaptée aux besoins de chacun
- . Elaboration d'un document de synthèse pour argumenter le projet
- . Les résultats du bilan appartiennent à la personne. Ils sont discutés avec l'entreprise avec son accord
- . Un suivi est possible après la prestation

Public concerné

Tout salarié qui souhaite être accompagné dans sa réflexion en vue d'élaborer un projet d'évolution en interne adapté à son profil et aux besoins de l'entreprise.

Durée et organisation de la prestation

7 à 10 heures d'intervention, en 4 à 5 séances, étalées sur un mois environ. Ce rythme hebdomadaire favorise l'instauration d'une bonne dynamique de travail et parallèlement, il permet au salarié de mûrir les éléments dégagés lors de chaque séance.